

# Je prépare ma seconde partie de carrière...

Je me situe dans la **seconde moitié** de ma carrière. Il me reste environ 15 à 20 années avant de penser à mon départ en retraite... C'est le moment pour faire un **premier bilan** sur mes droits !

## Si je suis âgé d'au moins 45 ans...

**Je bénéficie, lorsque je le souhaite, d'un Entretien de Perspectives Seconde Partie de Carrière avec un membre du service RH de mon entité...**

### > Pourquoi ? Afin d'échanger sur :

- Mon **parcours professionnel et mes compétences**.
- **Mes perspectives** dans le cadre de ma seconde partie de carrière, au regard de l'évolution des métiers dans l'entité et au sein du groupe.
- **L'accès possible aux dispositifs légaux** à ma disposition (CEP, bilan de compétences, CPF, VAE...) et à tout autre moyen déployé par le groupe et mon entité pour découvrir les possibilités de parcours au sein du groupe.
- **Mes conditions de travail**.



### > Quels objectifs ?

- Reconnaître **mon expérience professionnelle acquise**.
- Favoriser **le transfert de mes compétences** à d'autres.
- **Maintenir mon implication** jusqu'à la fin de ma carrière.

## Que puis-je faire en plus ?

### > Selon mes motivations et mes compétences, je peux :

- **Devenir tuteur** afin de parrainer des jeunes ou des nouveaux dans l'entreprise...
- Mettre à disposition mes compétences au service **d'un dispositif de mécénat de compétences** via le dispositif **Volontés Solidaires Groupe VYV...**
- **Devenir un référent métier** au sein de mon entité...
- Développer mes compétences en mobilisant **mon Compte Personnel de Formation (CPF)**, et cela, jusqu'à ma retraite définitive.

